

CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN DE SARRE UNION

ENTRE

- La Commune de Diemeringen représentée par son Maire Nicole OURY ;
- La Commune de Drulingen représentée par son Maire Jean-Louis SHEUER ;
- La Commune de Sarre-Union représentée par son Maire Marc SENE ;
- La Communauté de Communes de l'Alsace Bossue (CCAB) représentée par son Président Marc Séné.

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le préfet du département du Bas-Rhin,

ci-après, « l'Etat » ;

d'autre part,

AINSI QUE

- Le Conseil Régional du Grand Est, représenté par son président Jean ROTTNER
- La Collectivité Européenne d'Alsace, représentée par son président Frédéric BIERRY,
- Les Partenaires financiers et les Partenaires techniques, nationaux et locaux :
 - L'Agence nationale de la cohésion des territoires
 - La Banque des Territoires
 - L'Agence Nationale de l'Habitat

- La Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Alsace
- La Chambre de Métiers d'Alsace
- La Chambre d'Agriculture d'Alsace,

ci-après, les « Partenaires ».

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 8 décembre 2020, par courrier de candidature conjointe, adressé à Mme Chevalier, préfète de la Région Grand Est et du Bas-Rhin. Elles ont exprimé leurs motivations à répondre au processus de dévitalisation des bourg-centres en continuité des réflexions déjà menées et des processus de co-construction engagés avec la Région, la Collectivité Européenne d'Alsace et l'ensemble des acteurs locaux ; et se sont engagées à définir et à mettre en œuvre un projet de territoire, de redynamisation de l'Alsace Bossue par le renforcement de ses trois bourg-centres dans leurs fonctions de centralité.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la Préfecture de Région et du Bas-Rhin.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« **la Convention** ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, les Collectivités bénéficiaires : la CCAB et les communes de Diemeringen, de Drulingen et de Sarre-Union ; et les Partenaires : la Collectivité Européenne d'Alsace, la Région Grand Est, la Banque des Territoires, la CCI, la CMA, la CA.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- **L'Etat** s'engage à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- **Les Collectivités bénéficiaires** s'engagent à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

- **Le Conseil régional Grand Est** s'engage à participer au réseau des partenaires du programme, mobiliser ses services et ses politiques en vigueur (en particulier le soutien aux centralités rurales et urbaines, et le soutien au cadre de vie et services de proximité), permettre aux collectivités bénéficiaires de mobiliser les crédits de la Banque des territoires dont la Région a la gestion dans le cadre du programme national de l'Etat Petites Villes de Demain.

- **La Collectivité européenne d'Alsace**

La Collectivité européenne d'Alsace, dans l'objectif de développer une alliance des territoires, des compétences et des acteurs autour d'un projet fédérateur, mobilisera ses outils de soutien au développement territorial notamment ceux liés à sa future contractualisation avec les collectivités locales. En outre, elle pourra mobiliser son réseau d'ingénierie territoriale pour accompagner, à travers cette expertise, les porteurs dans l'élaboration et suivi de leurs projets

Au titre de la délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat et de l'ANAH, la CeA s'engage à mobiliser les dispositifs en vigueur dans le cadre des politiques déléguées et volontaristes de l'habitat.

- **Les Partenaires techniques**

Les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3. Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services :
 - Par la création d'un Comité Technique intégrant le chef de projet Petites villes de demain, les DGS/DGA de la CCAB, la DGS de la commune de Sarre-Union et les secrétaires de mairie des communes de Diemeringen et Drulingen, ainsi que le chargé de mission Centralité co-financé par la Collectivité Européenne d'Alsace (réunions bi-hebdomadaires),
 - Par la création d'un Comité de Pilotage intégrant le Président de la CCAB ainsi que l'adjoint au maire de la commune de Sarre-Union et les maires des communes de Diemeringen et Drulingen (réunions mensuelles *a minima*).
- L'installation d'un Comité de Projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention :

- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain ») Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du Comité de Projet. Pour le territoire de l'Alsace Bossue, le chef de projet a été engagé le 1er avril 2021 pour une période de 3 ans renouvelable une fois (cf. l'annexe 2 « Annuaire ») ;
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre :
 - La mobilisation des études précédentes (Etudes préalables du SCOT/PETR, Atelier des territoires du Nord-Ouest de l'Alsace ; Dossier d'AMI « Centres-bourgs » ; Démarche « Pour un centre Habité » ; Diagnostic et feuille de route pour le commerce de centre-ville et centre-bourg ; Etude technique, juridique et financière pour un dispositif de recyclage du bâti ancien) ;
 - La mise à disposition des outils informatiques et des moyens matériels nécessaires ;
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet, déclinés notamment dans le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) du PETR du Pays de Saverne, en cours d'élaboration ;
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet : la CCAB souhaite poursuivre la démarche participative impulsée dans le cadre de la résidence d'architecte et des ateliers participatifs organisés sur le territoire entre mai et décembre 2019 ;
- La communication des actions à chaque étape du projet : les comptes rendus des réunions du Comité Technique, du Comité de Pilotage ainsi que du Comité de Projet seront transmis aux parties prenantes du projet. L'avancement du projet de territoire ainsi que du programme Petites villes de demain feront l'objet d'une communication grand public à l'échelle de l'Alsace Bossue ;

Article 4. Comité de projet

Le Comité de Projet, validant le projet de territoire, est présidé par le Président de la CCAB, Monsieur Marc SENE.

L'Etat représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires (Partenaires financiers et les Partenaires techniques, locaux), y sont invités et représentés.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du Code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 6. Etat des lieux

6.1 Evolution et situation du territoire

L'Alsace Bossue dispose de nombreux atouts : sa position sur les axes de circulation, le niveau de ses services, la richesse de son patrimoine ou encore la qualité de son environnement naturel. Elle pâtit cependant de nombreuses difficultés qui connaissent les territoires ruraux fragilisés, en marge des pôles régionaux, face aux nouveaux modes de consommation et aux exigences des ménages d'aujourd'hui.

Outre un vieillissement de sa population et une croissance démographique atone, ce territoire concentre une population en difficulté sociale attirée par une offre de services et un habitat peu onéreux.

Ainsi, comme dans bon nombre de territoires ruraux, les trois bourgs-centres de l'Alsace Bossue sont confrontés, à des degrés divers, à une perte d'attractivité du fait d'un processus cumulatif associant la raréfaction des commerces de proximité, le recul des services publics locaux, une vacance croissante des logements dans le centre ancien et une relative paupérisation de sa population.

Au-delà de certaines spécificités propres aux communes de Sarre-Union, Diemeringen et Drulingen, les problématiques de ces collectivités sont de même nature et s'entrecroisent, elles sont aussi plus ou moins prégnantes selon leur situation.

6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicable et de valorisation du patrimoine

Sarre-Union	Diemeringen	Drulingen
Zone Natura 2000		Zone Natura 2000
Engagée dans une démarche SPR		
PLU Objectifs PADD : - Soutenir le commerce de centre-bourg en assurant la diversité du tissu commercial - Privilégier le renouvellement urbain et réinvestir les espaces libres de l'enveloppe urbaine. - Poursuivre la requalification des espaces publics	PLU Objectifs PADD : - Renforcer l'usage du train par la création d'un pôle multimodal, ainsi que les cheminements cyclistes et piétons (liaisons vertes). - Favoriser la réhabilitation, les transformations de logements et l'utilisation des dents creuses ; ou des opérations de construction denses. - Maintenir la vocation commerciale du centre-bourg.	PLU Objectifs PADD : - Requalifier les espaces publics de centre-bourg (halle). - Mieux lier le centre-bourg à son cadre naturel et ses espaces périphériques par des cheminements piétons et cyclistes. - Localiser une zone d'extension commerciale (petite et moyenne surface) en centre-bourg. - Contenir l'extension de la tâche urbaine par l'identification de secteurs de projets contigus ou en dent creuse.
SRADDET de la Région Grand Est		
SCOT du PETR/Pays de Saverne, Plaine et Plateau		
Projet d'Aménagement Stratégique et DOO en cours de réalisation – PCAET en cours d'élaboration.		
Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (Charte du PNRVN, politique mutualisée de préservation du patrimoine bâti, Projet Alimentaire Territorial, Charte forestière etc.)		
Droit de préemption urbain sur les zones U et AU.		

6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

CC de l'Alsace Bossue		
Sarre-Union	Diemeringen	Drulingen
Contrat « Territoires d'Industrie » avec la Région Grand Est		
Programme d'Intérêt Général départemental Renov' Habitat et Maison Alsacienne du 21 ^{ème} siècle		
Charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord		
Contrat de Ruralité du PETR/Pays de Saverne, Plaine et Plateau		
Programme de soutien à l'investissement favorisant la reprise et la modernisation des locaux vacants porté par la CC.		
Recrutement d'un chargé de mission centralité, poste co-financé par le conseil départemental, les communes et l'intercommunalité (0.5 ETP), pour l'animation d'un Point Info Habitat.		
Appropriation et communication autour du nouveau dispositif départemental « Maison Alsacienne du 21 ^{ème} siècle ».		
Dispositif (Mut'archi) de conseil à la rénovation de l'habitat ancien, mis en place par le PNR des Vosges du Nord.		
La CC bénéficiera de la mise en place du SPREE par le biais de la plateforme portée par la PNR des Vosges du Nord.		
Candidature déposée pour le déploiement accéléré du plan national de lutte contre les logements vacants.		

6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

Le territoire de l'Alsace Bossue, avec le soutien de l'intercommunalité, s'est lancée dans une politique volontariste en faveur de la rénovation de l'Habitat (PIG Renov'Habitat, renforcé sur la commune de Sarre-Union) et de la revitalisation des commerces de proximité (fonds communautaire de soutien à l'investissement dans les locaux commerciaux).

La commune de Sarre-Union s'est engagée dans diverses opérations exemplaires (réalisation de logements coachés pour apprentis). Les communes de Diemeringen et Drulingen ont également développé d'importants programmes d'investissements, notamment dans la requalification des espaces publics en cœur de bourg.

6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

Le territoire a amorcé une combinaison de politiques publiques concertées pour contribuer à la redynamisation de l'Alsace Bossue par le renforcement des trois bourgs dans leur fonction de centralité. Le bénéfice du programme Petite villes de Demain permettra d'ancrer définitivement sa stratégie de revitalisation à l'échelle intercommunale... Les outils opérationnels permettront de renforcer l'attractivité commerciale en centres-villes ; favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides et l'éligibilité au dispositif DENORMANDIE dans l'ancien ; faciliter les projets d'aménagement expérimentaux pour une meilleure maîtrise foncière. La mise en œuvre de ces dispositions sera particulièrement judicieuse dans les centres-bourgs de l'Alsace Bossue.

3 Axes stratégiques, déclinés en perspectives d'actions ont déjà été identifiés :

I/ Conforter le tissu économique du bourg-centre... (par une dynamisation du tissu commercial intercommunal et la valorisation des fonciers économique, artisanal et industriel de l'intercommunalité).

II/ Offrir de beaux espaces à vivre en ville... (par une action sur les logements vacants et insalubres ainsi que la requalification de certains espaces publics).

III/ Renforcer l'attractivité des bourg-centres par de nouveaux équipements structurants... (par la valorisation du patrimoine et la dimension culturelle des équipements existants).

6.4 Besoins en ingénierie estimés

- Pour les actions en cours, matures, cohérentes avec le plan d'action en cours concourant à la revitalisation)
 - Accompagnement et animation de la démarche du projet de territoire de l'Alsace Bossue ;
 - Co-financement du poste de chef de projet Petites villes de demain

- Pour les actions à engager concourant à la revitalisation [préciser, notamment les besoins pour la mise en œuvre éventuelle d'une étude pré-opérationnelle dans le cadre d'une future OPAH-RU.]
 - Lancement d'études pré-opérationnelles (habitat et OPAH/RU, mobilité, etc).

Sarre Union, le

Pour L'Etat

Josiane CHEVALIER

Pour la Région Grand Est

Pour la Collectivité Européenne
d'Alsace

Jean ROTTNER

Frédéric BIERRY

Pour la Commune de Sarre Union

Pour la Communauté de Communes

Marc SENE

Marc SENE

Pour la Commune de Diemeringen

Pour la Commune de Drulingen

Nicole OURY

Louis SHEUER

ANNEXE 1 :

ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l' élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l' élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
 - Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
 - Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
 - Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
 - Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

ANNEXE 2 : ANNUAIRE

Nom Prenom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
Marc SENE	CCAB	Président	marc.sene.elu@alsace.eu	
Jean-Marc PAQUIN	CCAB	Directeur Général des Services	jm.paquin@ccab.eu	03 88 01 67 05
Raphael BAUER	CCAB	Directeur Général Adjoint	raphael.bauer@ccab.eu	
Théo SCHINTU	CCAB	Chef de projet PVD	theo.schintu@ccab.eu	03 88 01 67 07
Claire HOCHSTRASSER	Ville de Sarre-Union	Directrice Générale des Services	chochstrasser@ville-sarre-union.fr	03 88 01 14 71
Isabelle MASSON	Ville de Sarre-Union	1 ^{er} adjoint au Maire	imasson@ville-sarre-union.fr	
Adresse contact			mairie.diemeringen@wanadoo.fr	
Nicole OURY	Ville de Diemeringen	Maire	on.diemeringen@orange.fr	
Adresse contact	Ville de Drulingen		mairie.drulingen@mairie-drulingen.fr	
Jean-Louis SCHEUER	Ville de Drulingen	Maire	jl.scheuer@wanadoo.fr	
Céline BURRY	Ville de Drulingen	Secrétaire de Mairie	celine.burry@mairie-drulingen.fr	

ANNEXE 3 : INVENTAIRE DES PROJETS

Avancement	Domaine	Commune	Dénomination du projet	Commentaires	
Projet en cours	Politique commerciale	CCAB	Aides à l'installation artisans / commerçants		
		Sarre Union	Logements coachés		
	Habitat/ Urbanisme	CCAB/ SU	PIG Renov Habitat		
		CCAB	Mutarchi/ PETR		
		CCAB	Appel à candidature Plan National de Lutte contre les logements vacants		
Aménagement/ publiques	voiries Drulingen	Réaménagement et mise en valeur du centre-bourg	420 000 € MOAD (CEA)		
Projets en réflexion		Sarre Union	Boutique circuits courts		
		Sarre Union	Espace de coworking		
	Politique commerciale	Sarre Union	Réaménagement d'immeubles communaux en centre-ville		
		CCAB	Redynamisation commerce / "Click and collect"		
		CCAB/ SU	CEAB		
			Drulingen	Extension de la salle polyvalente pour répondre aux besoins des associations locales, en particulier l'école de musique - mise en conformité accès handicapés	
	Habitat/ Urbanisme / Bâtiments	Diemeringen	Ecole Juive - rénovation pour association		
		Diemeringen	Mise en valeur Tour médiévale du 13 e s		
		Diemeringen	Finalisation travaux Eglise protestante (clocher - peinture intérieure)		
		Publics	Diemeringen	Réhabilitation de la piscine	
			Sarre Union	Maison Renaissance	
			Sarre Union	OPAH-RU	
			Sarre Union	Rénovation du Tribunal	
	Aménagement/ publiques	voiries Diemeringen	Zone de loisirs intergénérationnelle		
		Sarre Union	Mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques		
		Sarre Union	Valoriser les modes de circulation doux		
		Sarre Union	Poursuite des actions de rénovation urbaine		
	Santé (Maison de Santé, séniors...)	Diemeringen	Maison des séniors		
		Sarre Union	Maison de santé dans le Chalet Imbert (+ réhabilitation de friches)		
		Sarre Union	Installation d'une résidence senior		
	Réhabilitation de friches	Drulingen	Friche Bieber		
		Sarre Union	Immeubles SCHRAMM, NGOMO, JUVING		
		CCAB	Etude re recensement des friches industriels et logements dégradés Etude portage privé immobilier		
	Environnement (IRVE, Energies renouvelables...)	Diemeringen	Jardins partagés		
		Sarre Union	Réseau de chaleur campus		
	Services (jeunesse, culture...)	Drulingen	Réalisation d'un aménagement pour les scolaires en abord de forêt (dans le cadre du programme "l'école dehors" en classe de maternelle)		

Projets en réflexion avancée	Politique commerciale	Sarre Union	Animation marché des saveurs	Chiffrage & avant-projet prévus avant fin 02/21
		Sarre Union	Rénovation d'un ERP	
	Habitat/ Urbanisme / Bâtiments	Sarre Union	Lotissement de la Ville-Neuve	
	Publics	Sarre Union	Extension de la mairie	
	Aménagement/ voiries publiques	Drulingen	FITNESS PARC : aménagement parcours de santé / city stade / aire de convivialité / abri pour les élèves de maternelle (voir ci-dessous dans l'onglet jeunesse)	
		Diemeringen	Travaux Grand rue avec enfouissement des réseaux secs	
		Sarre-Union	Route de Schopperten	
		Sarre-Union	Rénovation des remparts Square Dommel	
	Santé (Maison de Santé, séniors...)			
	Réhabilitation de friches		Friche GPA	
	Sarre Union	Amélioration de la communication (panneau d'informations, rénovation site Internet)		
Services (jeunesse, culture...)	Sarre Union	PEPS Formation BTS SU		
	Sarre Union	Rénovation terrain synthétique		
Etudes stratégiques en cours	Patrimoine / urbanisme	Sarre Union	Etude relative au Site Patrimonial Remarquable	
	Transversal	Sarre Union	Etude pour un centre habité	
Etudes en réflexion	Habitat	Sarre Union	Etude sur les incidences financières et fiscales des différentes politiques publiques liées à l'habitat pour les investisseurs privés	
Etudes réalisées	Patrimoine / urbanisme	Sarre Union	Etude relative au Site Patrimonial Remarquable	
		Sarre Union	Etude de l'Ecole de Chaillot	
		Sarre Union	AMI centres bourgs	
		Sarre Union	Résidence d'architecture	
	Commerce	Drulingen		
		Diemeringen	Diagnostic et feuille de route pour le commerce de centre-ville - Etude LESTOUX - 2018/2019	
	Transversal	Sarre Union		
		Sarre Union	AMI centres bourgs	
		Sarre Union	Atelier des territoires du Nord-Ouest de l'Alsace " Vers un territoire à énergie positive"	
		Sarre Union	Etude pour un centre habité	
Services	Diemeringen	Etude de faisabilité / Réhabilitation de la piscine		
Energie	CCAB / PETR	Schéma Energie et structure de portage		